

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 04 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 29 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur MALANDAIN Denis, Madame CAMUS Valérie, Madame MILO Zahra, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric

Pouvoirs :

Monsieur THERRAULT Georges qui a donné pouvoir à Monsieur SCAL Christian
Monsieur BALEMBOIS Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur MESSANT Francis
Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana qui a donné pouvoir à Monsieur MENIL Jean-Pierre
Madame DOS SANTOS Carole qui a donné pouvoir à Monsieur SAULNIER Ludovic

Absent excusé :

Monsieur DENOUILLES Philippe

Absent :

Monsieur WAWER Philippe

Secrétaire de séance :

Monsieur SAULNIER Ludovic

Monsieur le Maire indique que Monsieur DENOUILLES Philippe a donné pouvoir à Monsieur SAULNIER Ludovic, mais que ce pouvoir n'est pas valide. En effet, ce dernier a déjà un pouvoir de Madame DOS SANTOS Carole et conformément à la réglementation, un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

1) Budget unique 2017 de la commune

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2017.

Le conseil municipal, décide par 9 voix pour, une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales de 1.5 % (5 voix pour une augmentation de 1 % et 3 voix pour aucune augmentation)

Monsieur le Maire donne lecture du budget unique 2017 de la commune tel qu'il a été élaboré par la commission des finances.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions, accepte le budget unique 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 732 774.56 €

SECTION INVESTISSEMENT : 1 023 550.00 €

Détail des subventions versées aux associations :

Société de pêche	300
Amicale des écoles	820
Croix Rouge	100
Sports et Loisirs bureau	1 250
Sports et Loisirs Centre aéré	13 500
Sports et Loisirs Bibliothèque	1 000
Sports et Loisirs Judo	2 586
Sports et Loisirs Tennis de table	220
Sports et Loisirs Gym	810
Sports et Loisirs VTT	550
Le Souvenir de Varreddes	280
Club de l'Amitié	1 150
Mouvement socio-culturel	1 700
Comité des Fêtes	8 400
Atelier de Varreddes	150
Country Dance	1 500
AVACS	155
Les amis de Saint Fiacre	155
Ass promotion salle polyvalente	50
Foot Varreddes	150

2) Budget unique 2017 du service assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget unique 2017 du service assainissement tel qu'il a été élaboré par la commission des finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget unique 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 136 675.15 €

SECTION INVESTISSEMENT : 78 858.39 €

3) Tarif de la cantine scolaire

Madame DAOUST présente les offres pour la fourniture des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2017-2018. (OCRS : 2.547 € T.T.C. le repas, Petits Gastronomes : 2.20 € H.T., API : 2.60 € T.T.C. pour les élèves d'élémentaire, 2.56 € T.T.C. pour les élèves de maternelle et 3.15 € T.T.C. pour les adultes).

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre proposé par l'OCRS.

Le conseil municipal, fixe :

- ◆ par 16 voix pour, le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2017/2018, à 4.50 €, prix identique à celui de l'année scolaire 2016/2017 (1 voix pour une augmentation de 1 %).
- ◆ à l'unanimité, le tarif de la cantine à 2.00 € pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, pour l'année scolaire 2017/2018

4) Affaires diverses

Monsieur le Maire indique que le photocopieur de la mairie a 9 ans et qu'il est nécessaire de le changer car il est de plus en plus difficile de trouver des pièces pour le réparer.

Madame DAOUST présente les offres proposées pour son remplacement (soit à l'achat, soit en location) :

AM TRUST :	achat 5 949 € H.T. location : 106.33 € H.T. par mois coût 0.006 € H.T. copie noir blanc et 0.06 H.T. copie couleur
ESUS :	location : 194.16 € H.T. par mois coût 0.005 € H.T. copie noir blanc et 0.05 H.T. copie couleur

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour la location avec AM TRUST.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Régional d'Ile de France avait adopté en 2015 le PREDEC (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) qui prévoyait un moratoire de 3 ans pour la Seine et Marne, interdisant l'extension et la création d'installation d'accueil de déchets inertes. Le Tribunal Administratif vient d'annuler les prescriptions spécifiques, ce qui signifie qu'il n'y a plus de régulation des installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de l'Avenue Guy Denis, qui demande un nouvel arrêt de bus avenue Guy Denis ainsi que l'installation d'un distributeur automatique de billets sur la commune. Pour le premier point, Monsieur le Maire indique que cela dépend du STIF et qu'il va transmettre cette demande. Pour le second point, il précise qu'une demande d'installation de DAB a déjà été faite auprès de La Poste.

Monsieur MESSANT indique les prochaines manifestations à venir sur le commune :

- 1er mai : brocante
- 27 mai : spectacle de la section dance de Sports et Loisirs
- 26 au 28 mai : fête foraine avec feu d'artifice le 27 organisé par le Comité des Fêtes

Séance levée à 22 heures 15.